L'ABEILLE.

PAR [illegible] MAGNE & Cie.
No 82, Rue Chartres.

[illegible] ... payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 29 MARS 1842.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.
Pour Vice-Président:
WINFIELD SCOTT.
Pour Gouverneur:
HENRY JOHNSON.
Pour Maire:
WILLIAM FRERET.

DE LA PROCHAINE ELECTION MUNICIPALE.

Le moment de l'élection municipale approche; lundi, les citoyens seront appelés à nommer un maire des recorders et des aldermen. Si l'élection n'était qu'une vaine formalité, il n'y aurait rien à dire, car la chose n'en vaudrait pas la peine; mais c'est en réalité une affaire des plus sérieuses. Si la plus belle prérogative des peuples libres consiste à nommer leurs gouvernans, on ne doit pas perdre de vue l'importance de ce choix, puisqu'en définitive la prospérité publique en dépend. Aussi le premier devoir de chaque citoyen est-il de faire taire ses passions, ses préjugés, ses affections mêmes, pour donner son vote au plus digne; c'est-à-dire au plus capable et au plus probe. Toute autre considération doit être sacrifiée en vue du bien public.

Ces réflexions sont suffisantes en ce qui concerne les recorders et les aldermen. Elles le seraient encore pour la place de maire, sans les efforts plus qu'ordinaires que font les amis de l'un des candidats pour influencer les électeurs en sa faveur.

Sans aucun doute il aurait mieux valu que la presse ne prit aucune part à ce débat; d'autant plus que les deux candidats [illegible] contous de leurs concitoyens, pour avoir déjà rempli les fonctions qu'il s'agit de leur confier encore une fois, et que tous les deux peuvent être jugés par leurs actes. Mais, encore une fois, les amis de l'un de ces candidats sont entrés dans la lice, bien malgré, il faut le dire quoiqu'à regret, pour faire l'éloge de l'homme de leur choix que pour incriminer la conduite de celui qu'ils veulent écarter. Quelque avantage qu'il puisse y avoir dans cette tactique de parti, nous ne l'exploité une point, non qu'on ne put le faire avec avantage mais par respect [illegible] convenances et par égard pour notre candidat [illegible] généralement sans doute d'être soutenu par de [illegible] vens.

[illegible] on doit se le rappeler, fut élu, y a 2 ans, à une très faible majorité à cause des préjugés qu'on avait contre lui. On croyait ou l'on affectait de croire qu'il sacrifierait les deux municipalités d'en bas à celle d'outre Canal; on allait même jusqu'à dire qu'il transporterait la mairie sinon dans la seconde municipalité, du moins de ce côté de la rue du Canal: en un mot on faisait courir sur son compte les bruits les plus absurdes. Qu'est-il arrivé cependant? il est arrivé qu'il a donné par sa conduite loyalement impartiale, le démenti le plus formel à ces puériles accusations. Disons même, et chacun le sait comme nous, qu'il s'est aliéné la sympathie d'une grande partie des habitans de la seconde municipalité par son indépendance et sa fermeté à défendre les intérêts des municipalités d'en bas.

Voilà comment il a répondu à ses détracteurs!

Mais il ne s'est pas borné à se montrer indépendant; il s'est acquitté de ses devoirs, toute la ville peut l'attester, avec un zèle et une activité vraiment extraordinaires. Partout où sa présence peut être utile, soit de jour soit de nuit, on est sûr de le trouver; car pour lui la place de maire n'est point une sinécure bureaucratique. Et ce déploiement constant, incessant, de zèle et d'activité a-t-il été entaché de sectionnalisme et de partialité? Non. On s'il y en a eu quelque peu, on sait que c'est en faveur des deux municipalités d'en bas. S'il y en avait, [illegible] ce n'est pas à nous de nous en plaindre; car nous ne pourrions sans ingratitude lui faire un crime de la sollicitude toute particulière avec laquelle il a soigné nos intérêts.

Et que lui reproche-t-on pour contrebalancer toutes ces bonnes qualités? On lui reproche principalement d'avoir une fois mal placé sa confiance, comme si cela ne pouvait pas arriver à tout le monde; et puis de n'avoir pas fait de son bureau une fabrique de vetos; comme si le principe démocratique ne commandait pas de ne faire usage des vetos qu'avec la plus grande circonspection.

Disons donc que M. Freret, suivant l'aveu échappé à l'un de ses ennemis les plus intimes est le meilleur maire qu'ait eu la Nouvelle Orléans, et qu'il serait peu sage par conséquent de ne pas le renommer.

De l'influence de la brochure d'UN AMÉRICAIN sur la décision de la Chambre des Députés en France relativement au droit de visite.

Nous voyons que beaucoup de journaux américains attribuent la décision négative prise par la Chambre des Députés de France relativement au droit de visite, à la brochure d'un américain, brochure attribuée au général Cass ministre des Etats-Unis à Paris. C'est une erreur que la justice nous fait un devoir de relever.

Que cette brochure soit de nature à faire impression et qu'elle ait produit ce résultat, c'est ce que nous ne contestons pas le moins du monde; mais qu'elle ait influencé la décision de la Chambre des Députés, c'est ce qu'il est impossible d'admettre par la raison toute simple que sa publication est postérieure à la décision de la Chambre. On doit se rappeler en effet, que cette question a été décidée le 24 janvier dans la Chambre par l'adoption à la presque unanimité, de l'amendement de M. J. Lefebvre et que la brochure, à laquelle on fait allusion, n'a été publiée que le 1er. février.

Ce simple rapprochement de dates nous paraît renfermer un argument sans réplique. Cependant par surabondance de preuves nous allons encore nous étayer de l'opinion d'un Américain [illegible] chose-là, M. Walsh, [illegible] risien du *National Intelligencer* [illegible]

Dans sa correspondance [illegible] après avoir rendu compte de la discussion de la Chambre sur cette question du droit de visite, M. Walsh ajoute: "Le général Cass a publié un bon pamphlet de soixante dix sept pages ayant pour titre: *Examen de la question maintenant en discussion entre le gouvernement américain et le gouvernement anglais concernant le droit de visite—Par un américain.* On en fait circuler en même temps une traduction française séparée. Ces pamphlets n'étaient pas prêts lorsque s'est terminé le débat dans la Chambre; mais ils feront une impression favorable sur des personnages influents."

Ainsi il n'y a pas à s'y méprendre, le pamphlet du général Cass n'était pas publié, de l'aveu de l'habile correspondant du *National Intelligencer*, lors de la décision prise par la Chambre des Députés. Donc il n'a pu avoir aucune influence sur la discussion.

DISCOURS DE M. WADSWORTH, A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS, AU SUJET DE SA NOMINATION COMME BRIGADIER-GÉNÉRAL.

Les deux chambres de la législature s'étant réunies pour procéder par un vote général à l'élection des majors et brigadiers-généraux de la milice, M. Hunt a annoncé que M. Wadesworth se portait candidat pour obtenir, comme brigadier-général, le commandement de la 9me brigade. M. Lacoste a annoncé que M. Gilbert Léonard, juge de la paroisse Plaquemines, se portait aussi comme candidat.

M. Wadsworth s'est alors levé, et a déclaré qu'il était véritablement fâché de se trouver en rivalité avec le juge Léonard: Lorsque son père perdit sa fortune, M. Wadsworth, pressé par la misère, abandonna la Caroline du Nord, et vint chercher un refuge à la Nouvelle-Orléans. Ce fut à cette époque qu'il connut M. Gilbert Léonard, et que ce dernier lui témoigna des marques de bienveillance et d'amitié telles, que lui, M. Wadsworth, l'avait depuis considéré comme son bienfaiteur et son père. Il doit tout à M. Léonard, et il ne saurait se résoudre à jeter du froid dans leurs relations mutuelles. Néanmoins, il se croirait indigne de la haute position à laquelle ses amis veulent le placer, s'il se laissait mettre aussi facilement hors ligne. Il ne croyait pas que M. le juge Léonard fut réellement candidat. M. Wadsworth avait annoncé la veille, à la sollicitation d'un grand nombre de ses amis, qu'il se portait comme candidat à la place de brigadier-général. Dans une entrevue qu'il avait eue le matin même avec M. Lacoste, ce dernier lui avait annoncé que lui (M. Lacoste) était aussi candidat, et avait tâché de persuader M. Wadsworth de renoncer à la candidature, ce à quoi ce dernier avait répondu par un refus péremptoire. Il n'avait pas alors été question une seule fois de M. le juge Léonard. Et ce n'est que maintenant que M. Lacoste, s'apercevant qu'il ne sera pas élu, et que lui M. Wodsworth réunira la majorité des voix en sa faveur, annonce M. Gilbert Léonard comme candidat.

M. Lacoste a répondu que la proposition qu'il avait faite le matin à M. Wadsworth, ne pouvait être prise au sérieux.

M. Wadsworth, ayant repris la parole, a déclaré qu'il ne savait réellement pas si M. Lacoste lui avait fait une proposition sérieuse ou non. Il avait cependant bien l'air sérieux et même quelque peu excité. Et si M. Wadsworth avait acquiescé à la prière de M. Lacoste, que serait devenue la prétendue candidature de M. Gilbert Léonard?

On a procédé alors à l'élection. Quelques boules à peine étaient jetées dans l'urne, que M. Wadsworth a annoncé qu'il renonçait à la candidature. Il venait d'apprendre que le juge Léonard était *réellement* candidat. M. Léonard était le plus ancien colonel de son district, et partant avait droit à la place de brigadier-général. Il avait refusé jusque-là de renoncer à la candidature, à cause de la persuasion où il était que M. Léonard n'avait pas eu de part dans le fait de sa nomination comme candidat. Maintenant qu'il savait le contraire, il avait hâte de laisser le champ libre à son ami.

M. Wadsworth, malgré ses protestations, a été élu brigadier-général par une assez forte majorité. Il a [illegible]

[illegible] l'accepter la nomination comme tel, et a annoncé que M. Gilbert Léonard était le seul candidat. Il a remercié ses amis de la marque de faveur qu'ils venaient de lui témoigner, et leur a instamment prié de vouloir bien avoir égard à la situation [illegible] dans laquelle il se trouvait, et d'accorder leur vote à M. Gilbert Léonard. Ce dernier a été alors dûment élu.

Les deux Chambres réunies de la Législature, ont nommé, samedi, dernier jour de la session, les officiers généraux suivans:

GÉNÉRAUX DE DIVISION.

1re. Division.—JNO. L. LEWIS, Inspecteur-Général de la première Division de la Milice, et Brigadier Général, a été promu au rang de Général de Division de la première Division.

2me	do	P. E Bossier,
3me	do	Isaac Johnson.

BRIGADIERS GÉNÉRAUX.

1re	Brigade	Horatio Davis,
3me	do	A. G. Carter,
4me	do	G. Flaujac,
5me	do	P. A. Moise,
6me	do	S. W. D[illegible],
7me	do	Daniel Edwards,
9me	do	Gilbert Léonard,
10me	do	Edward Sparrow,
11me	do	P. Couvillon.

Nous avons oublié de mentionner que l'honorable C. M. CONRAD, Sénateur de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, est parti pour Washington vendredi dernier.

La quête qui a eu lieu dimanche dernier à la cathédrale, en faveur de l'Asyle des Orphelins, a produit $813 25 c.

Une compagnie de volontaires doit partir du *Grand Gulf* pour le Texas, dans le courant de cette semaine.

L'Hon. J. J. CRITTENDEN, nommé au Congrès en remplacement de Henry Clay, est arrivé dernièrement à Washington.

Banque du Commerce de Natchez—M. Henderson, le caissier de la Banque du Commerce de Natchez, a publié dans le *Natchez Courier* du 25 courant, un état de situation des affaires de cette institution, d'où il ressort que le passif de la Banque n'est que de $1,646,690, 36, tandis que son actif est de $4,700,090, 45.

Le steam ship *Clyde*, parti de New-York le 16 mars, a touché à Charleston le 20.

INTÉRIEUR.
(Correspondance particulière de l'Abeille.)

WASHINGTON, 18 mars 1842.

SÉNAT. — Lecture a été faite, à l'ouverture de la séance, de plusieurs communications officielles, parmi lesquelles on trouvait une du gouverneur du Wisconsin relative à la ligne de démarcation entre ce territoire et l'Etat de Michigan. Référée au comité judiciaire. M. Williams a présenté une résolution (laquelle a été adoptée) enjoignant au secrétaire de la marine de fournir à la chambre une liste complète et détaillée des promotions qui ont eu lieu parmi nos marins depuis 1829, ainsi que des services qu'ils ont pu rendre depuis cette époque et leurs grades actuels. Plusieurs bills ont été lus une troisième et dernière fois et adoptés.

Puis l'ordre du jour a été proclamé.

M. Evans, ayant obtenu la parole, a récapitulé les quelques remarques qu'il avait faites hier au sujet des résolutions de M. Clay. Il a démontré que les calculs sur lesquels on fondait les revenus probables des droits de douanes, était de 93 millions d'importations, bien que ce chiffre variait continuellement et ne pouvait être pris comme terme absolu. Les 93 millions soumis à un droit de 20 pour cent, déduction faite des frais de collecte, &c, ne rapportent que 17 1/2 millions, et comme les dépenses annuelles du gouvernement s'élèvent à 23 millions, il résultait clairement que les droits actuellement perçus, fussent-ils grossis jusqu'à 25 pour cent, seraient encore loin de combler le déficit. Ce n'est pas tout. Si l'on joint aux besoins réels et indispensables du gouvernement, les mille petites dépenses auxquelles est soumise toute administration, il en résultera une augmentation de trois millions, ce qui établit le chiffre de notre passif à 26 millions, ni plus ni moins. Pour faire face à ces 26 millions de dette annuelle, il faudrait nécessairement imposer un droit de 27 1/2 pour cent sur les 93 millions d'articles importés. En présence d'un tel état de choses, il devient nécessaire d'établir un système de droits différentiels, d'autant plus que nos manufactures demandent à être protégées d'une manière efficace contre la concurrence étrangère. M. Evans a procédé ensuite à énumérer les différents points que, dans son discours d'hier, M. Calhoun avait successivement développés. L'orateur a disséqué pour ainsi dire la pensée de M. Calhoun; il a pris à part chacune des questions incidentes traitées par l'honorable membre de la Caroline du Sud, les a successivement examinées sous tous leurs aspects, et est enfin parvenu à tirer des conclusions tout-à-fait opposées à celles de M. Calhoun. Le discours de M. Evans a duré trois grandes heures, et peut être rangé parmi les meilleurs et les plus habiles qui aient été prononcés au congrès depuis l'ouverture de la session actuelle.

Peu après le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Après le renvoi à divers comités de bon nombre de mémoires, réclamations et pétitions, la chambre, sur motion de M. Fillmore, s'est constituée en comité général pour la prise en considération du bill dont l'objet est de fixer l'époque du remboursement de l'emprunt proposé.

La discussion a principalement roulé sur un amendement de M. Everett, lequel fixe l'époque du remboursement à vingt ans à partir de la date de la négociation de l'emprunt.

A 3 heures le comité s'est dissout, les membres présents ne suffisant pas à former un quorum.

La rentrée de quelques membres ayant formé un quorum, la chambre s'est de nouveau constituée en comité général.

Après quelques courtes observations de M. Proffit, la chambre s'est ajournée.

LE RHIN.

Nous supprimons le reste de la lettre de M. Victor Hugo, (voir l'Abeille des 16 et 17 mars) pour donner plus tôt quelques fragmens de la conclusion de cet ouvrage remarquable. C'est le tableau de la décadence des deux grands empires qui effrayaient le monde civilisé au commencement du dix-septième siècle, la Turquie et l'Espagne. L'auteur, après avoir décrit leurs immenses possessions, poursuit en ces termes:

"Avant d'aller plus loin, nous sentons le besoin de déclarer que ceci n'est qu'une froide et grave étude de l'histoire. Celui qui écrit ces lignes comprend les haines de peuple à peuple, les antipathies de races, les aveuglemens des nationalités; il les excuse, mais il ne les partage pas. Rien, dans ce qu'on vient de lire, rien, dans ce qu'on va lire, encore, ne contient une réprobation qui puisse retomber sur les peuples mêmes dont l'auteur parle. L'auteur blâme quelquefois les gouvernemens, jamais les nations. En général, les nations sont ce qu'elles doivent être, la racine du bien est en elles. Dieu la développe et lui fait porter fruit. Les quatre peuples mêmes dont on trace ici la peinture rendront à la civilisation de notables services le jour où [illegible] [illegible] [illegible] ne notre esprit, nous n'étendons pas jusqu'aux princes ce que nous disons des gouvernemens. Rien n'est plus facile aujourd'hui que d'insulter les rois. L'insulte aux rois est une flatterie adressée ailleurs. Or, flatter qui que soit de cette façon, en haut ou en bas, c'est une idée que celui qui parle ici n'a pas besoin d'éloigner de lui; il se sent libre, et il est libre, parce qu'il se reconnaît la force de louer dans l'occasion quiconque lui semble louable, fût-ce un roi. Il le dit donc hautement et en pleine conviction, jamais, et ceci prouve l'excellence de notre siècle, jamais, en aucun temps, quelle que soit l'époque de l'histoire qu'on veuille confronter avec la nôtre, les princes et les peuples n'ont valu ce qu'ils valent maintenant.

"Qu'on ne cherche donc dans l'examen historique auquel il se livre ici aucune application blessante ni pour l'honneur des royautés ni pour la dignité des nations; il n'y en a pas. C'est avant tout un travail philosophique et spéculatif. Ce sont des faits généraux, rien de plus; ce sont des idées générales, rien de plus. L'auteur n'a aucun fiel dans l'âme. Il attend candidement l'avenir serein de l'humanité. Il a espoir dans les princes; il a foi dans les peuples.

"Cela dit une fois pour toutes, continuons l'examen des ressemblances entre les deux empires qui ont alarmé le passé et les deux empires qui inquiètent le présent.

"Première ressemblance. Il y a du Tartare dans le Turc, il y en a aussi dans le Russe. Le génie des peuples garde toujours quelque chose de sa source.

"Les Turcs, fils des Tartares, sont des hommes du nord, descendus à travers l'Asie, qui sont entrés en Europe par le midi.

"Napoléon à Saint-Hélène a dit: *Grattez le Russe, vous trouverez le Tartare.* Ce qu'il a dit du Russe, on peut le dire du Turc.

"L'homme du nord proprement dit est toujours le même. A de certaines époques climatériques et fatales, il descend de pôle et se fait voir aux nations méridionales, puis il s'en va, et revient deux mille ans après, et l'histoire le retrouve tel qu'elle l'avait laissé.

Voici une peinture historique que nous avons sous les yeux en ce moment. "C'est là vraiment l'homme "barbare. Ses membres trapus, son cou épais et court, "je ne sais quoi de hideux qu'il a dans tout le corps, "le font ressembler à un monstre à deux pieds ou à "ces balustres taillés grossièrement en figure humaine "qui soutiennent les rampes des escaliers. Il est tout-"à-fait sauvage. Il se passe de feu quand il le faut, "même pour préparer sa nourriture. Il mange des ra-"cines et des viandes cuites ou plutôt pourries sous la "selle de son cheval. Il n'entre sous un toit que lors-"qu'il ne peut faire autrement. Il a horreur des mai-"sons comme si c'étaient des tombeaux. Il va par "vaux et par monts, il court devant lui, il sait depuis "l'enfance supporter la faim, la soif et le froid. Il porte "un gros bonnet de poil sur la tête, un jupon de laine "sur le ventre, deux peaux de bouc sur les cuisses, sur "le dos un manteau de peaux de rats cousues ensem-"ble. Il ne saurait combattre à pied. Ses jambes, "alourdies par de grandes bottes, ne peuvent marcher "et le clouent à sa selle, de sorte qu'il ne fait qu'un "avec son cheval, lequel est agile et vigoureux, mais "petit et laid. Il vit à cheval, il traite à cheval, il "achète et vend à cheval, il boit et mange à cheval, il "dort et rêve à cheval."

"Il ne laboure point la terre, il ne cultive pas les "champs, il ne sait ce que c'est qu'une charrue. Il "erre toujours, comme s'il cherchait une patrie et un "foyer. Si vous lui demandez d'où il est, il ne saura "que répondre. Il est ici aujourd'hui, mais hier il "était là; il a été élevé là-bas, mais il est né plus loin."

"Quand la bataille commence, il pousse un hurle-"ment terrible, arrive, frappe, disparaît et revient com-"me l'éclair. En un instant il emporte et pille le camp "assailli. Il combat de près avec le sabre, et de loin "avec une longue lance dont la pointe est artiste-"ment emmanchée."

Ceci est l'homme du Nord. Par qui a-t-il été esquissé, à quelle époque et d'après qui? Sans doute en 1814, par quelque rédacteur effrayé du *Moniteur*, d'après le Cosaque, dans le temps où la France plait? Non, ce tableau a été fait d'après le Hun, en 375, par Amien Marcelin et Jordanès, dans le temps où Rome [illegible]

[illegible] cents ans se sont écoulés, le figure [illegible] serait ressemblante encore.

"[illegible] pensent que les *Huns* de 375, comme les Cosaques de 1814, sortaient des tanières de la Chine.

"L'homme du midi change, se transforme et se développe, fleurit et se fructifie, meurt et renaît comme la végétation; l'homme du nord est éternel comme la neige.

"Deuxième ressemblance. En Russie comme en Turquie rien n'est définitivement acquis à personne, rien n'est tout-à-fait possédé, rien n'est nécessairement héréditaire. Le Russe comme le Turc, peut, d'après la volonté ou le caprice d'en haut, perdre son emploi, son grade, son rang, sa liberté, son bien, sa noblesse, jusqu'à son nom. Tout est au monarque, comme, dans de certaines théories plus folles encore que dangereuses qu'on essaiera vainement à l'esprit français, tout serait à la communauté. Il importe de remarquer, et nous livrons ce fait à la méditation des démocrates absolus, que le propre du despotisme, c'est de niveler. Le despotisme fait l'égalité sous lui. Plus le despotisme est complet, plus l'égalité est complète. En Russie comme en Turquie, la rébellion exceptée, qui n'est qu'un fait normal, il n'y a pas d'existence décidément et virtuellement résistante. Un prince russe se brise comme un pacha; le prince comme le pacha peut devenir simple soldat et n'être plus dans l'armée qu'un zéro dont le caporal est le chiffre. Un prince russe se crée comme un pacha: un porte-balle devient Méhémet-Ali; un garçon pâtissier devient Menschikoff. Cette égalité, que nous constatons ici sans la juger, monte même jusqu'au trône, et, toujours en Turquie, parfois en Russie, s'accouple à lui. Une esclave est sultane, une servante a été czarine.

"Le despotisme, comme la démagogie, hait les supériorités naturelles et les supériorités sociales. Dans la guerre qu'il leur fait, il ne recule pas plus qu'elle devant les attentats qui décapitent la société même. Il n'y a pas pour lui d'hommes de génie; Thomas Morus ne pèse pas plus dans la balance de Henri Tudor que Bailly dans la balance de Marat. Il n'y a pas pour lui de têtes couronnées; Marie Stuart ne pèse pas plus dans la balance d'Elisabeth que Louis XVI dans la balance de Robespierre.

"La première chose qui frappe quand on compare la Russie à la Turquie, c'est une ressemblance; la première chose qui frappe quand on compare l'Angleterre à l'Espagne, c'est une dissemblance. En Espagne, la royauté est absolue; en Angleterre, elle est limitée.

"En y réfléchissant, on arrive à ce résultat singulier: cette dissemblance engendre une ressemblance. L'excès du monarchisme produit, quant à l'autorité royale, et à ne la considérer que sous ce point de vue spécial, le même résultat que l'excès du constitutionnalisme. Dans l'un et l'autre cas le roi est annulé.

"Le roi d'Angleterre, servi à genoux, est un roi nominal; le roi d'Espagne, servi de même à genoux, est aussi un roi nominal. Tous deux sont impeccables. Chose remarquable, l'axiome fondamental de la monarchie la plus absolue est également l'axiome fondamental de la monarchie la plus constitutionnelle. *El rey no cae*, le roi ne tombe pas, dit la vieille loi espagnole; *the king can do no wrong*, le roi ne peut faillir, dit la vieille loi anglaise. Quoi de plus frappant, quand on creuse l'histoire, que de trouver, sous les faits en apparence les plus divers, le monarchisme pur et constitutionnalisme rigoureux assis sur la même base et sortant de la même racine!

"Le roi d'Espagne pouvait être, sans inconvénient, de même que le roi d'Angleterre, un enfant, un mineur, un ignorant, un idiot. Le Parlement gouverne, nait pour l'un; le Despacho Universal gouvernait pour l'autre. Le jour où la nouvelle de la prise de Mons parvint à Madrid, Philippe IV se réjouit très fort en plaignant tout haut *ce pauvre roi de France*, (*ese pobrecito rey de Francia*.) Personne n'osa lui dire que c'était à lui, roi d'Espagne, que Mons appartenait. Spinola, investissant Breda que les Hollandais défendaient admirablement, écrivit, dans une longue lettre à Philippe III le détail des innombrables impossibilités de siège. Philippe III lui renvoya sa lettre, après avoir seulement écrit en marge, de sa main: *Marquis, prends Breda.* Pour écrire un pareil mot, il n'y a que la stupidité ou le génie, il faut tout ignorer ou tout vouloir, être Philippe III ou Bonaparte. Voilà à quelle nullité pouvait tomber le roi d'Espagne, isolé qu'il était de toute pensée et de toute action par la forme même de son autorité. La grande Charte isole le roi d'Angleterre à peu près de la même façon. L'Espagne a lutté contre Louis XIV avec un roi imbécile; l'Angleterre a lutté contre Napoléon avec un roi fou.

"Ceci ne prouve-t-il point que dans les deux cas le roi est purement nominal!—Est-ce un bien? est-ce un mal? C'est là encore un fait que nous constatons sans le juger.

"Rien n'est moins libre qu'un roi d'Angleterre, si ce n'est un roi d'Espagne. A tous les deux on dit: *Vous pouvez tout, à la condition de ne rien vouloir.* Le Parlement lui le premier, l'étiquette lie le second; et, ce sont là les ironies de l'histoire, ces deux entraves si différentes produisent, dans de certains cas, les mêmes effets. Quelquefois le Parlement se révolte et tue le roi d'Angleterre; quelquefois l'étiquette se révolte et tue le roi d'Espagne. Parallélisme bizarre, mais incontestable, dans lequel l'échafaud de Charles Ier. a pour pendant le brasier de Philippe III.

"Un des résultats les plus considérables de cette annulation de l'autorité royale, par des causes pourtant presque opposées, c'est que la loi salique devient inutile. En Espagne comme en Angleterre, les femmes peuvent régner.

"Entre les deux peuples il existe encore plus d'un rapport qu'enseigne une comparaison attentive. En Angleterre comme en Espagne, le fond du caractère national est fait d'orgueil et de patience. C'est là, à tout prendre, et sauf les restrictions que nous indiquerons ailleurs, un admirable tempérament; et qui pousse les peuples aux grandes choses. L'orgueil est vertu pour une nation; la patience est vertu pour l'individu.

"Avec l'orgueil on domine; avec la patience on colonise. Or, quel trouve-t-on au fond de l'histoire d'Espagne comme au fond de l'histoire de la Grande-Bretagne? Dominer et coloniser.

"Tout à l'heure nous traçions, d'un fait fixé sur l'histoire, le tableau de l'infanterie castillane. Qu'on le relise. C'est aussi la peinture de l'infanterie anglaise.

"Tout à l'heure nous indiquions quelques traits du clergé espagnol. En Angleterre aussi il y a un archevêque de Tolède; il s'appelle l'archevêque de Cantorbéry.

"Si l'on descend jusqu'aux moindres particularités, on voit que, pour ces petits détails intimes de vie intérieure et matérielle qui sont comme le secon le nature des populations, les deux peuples, chose singulière, sont de la même façon tributaires de l'Océan. Le thé est pour l'Angleterre ce qu'était pour l'Espagne le cacao: l'habitude de la nation; et par conséquent, selon la conjoncture, une occasion d'alliance ou un cas de guerre.

"Passons à un autre ordre d'idées."

NÉCROLOGIE.

"Et le seigneur dit cet arbre a bien et ses rameaux ne vous couvriront plus"
(PROVERBES.)

Pierres époux et enfants inconsolables; pleurez parents et amis désolés, pleurez la compagne, la mère et l'amie que la mort vient de vous enlever. [illegible] consolations vous manqueront à chaque instant, [illegible]

Madame Marie Antoinette Black, épouse de D. R. Ould [illegible] vient de mourir à la [illegible] d'Iberville, après une [illegible] maladie de trois jours, et à peine âgée de 30 ans, laissant un époux et [illegible] enfans.

[illegible]

DERNIÈRES DATES.

New-York	mars 17		Londres	fév	16
Boston	mars 16		Liverpool	fév	16
Philadelphie	mars 18		Paris	fév	15
Washington	mars 18		Havre	fév	12
Baltimore	mars 18		Bordeaux	fév	6
Charleston	mars 22		Madrid	fév	6
Vera-Cruz	mars 6		Cadix	fév	3
Tampico	fév 17		Havane	mars	16
Mexico	mars 1		Houston	mars	21

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Gaston, Latham, New York, J E Woodruff
Washington, Benson, Havre, Larue & Provost
Barque Tennessee, Skolfield, Boston, Harrod & Darling
Brick Sea Bird, Keneis. Baltimore, W C Whitridge
Echo, Dyer, Jamaïque, Campbell & Rickerly

ARRIVÉS.

Steamer Angora, Selleck, Bayou Sarah.
" Edw. Shippen, Russell, Louisville.
" Caspian, Blood, St. Louis.
" Talbut Hills, Mosby, Wm. Landing.
" Henry Clay, Jones, Cincinnati.
" Zephyr, Griffith, St. Martinville.
" Minerva, Webb, Oquaky, Il.
" Swallow, Glover, Vicksburg.
" Baton Rouge, Walworth, Vicksburg.

MÉMORANDA.

Le steamer Edward Shippen est parti de Louisville le 23 courant. Ce bateau nous porte la nouvelle que l'Ohio baissait rapidement; nous apprenons en outre qu'à Louisville le canal était impraticable en conséquence de la vase accumulée par la dernière crue.

Ports de la côte.

Boston, 16 mars—Expédiée, barque Bashaw, Howes, N. Orléans.

New-York, 17 mars—Arrivé, navire Orléans, Sears, N. Orléans; navire à vapeur Clyde, N. Orléans; navire Panthea do.; barque Noble, do; barque Florence do.

Philadelphie, 17 mars—Expédié, navire Chester, Nouvelle Orléans.

Savannah, 20 mars—Arrivée, goelette Berree, Woodbury, N. Orléans.

Baltimore, 18 mars—Arrivée, goelette Pacific, Smith, N. Orléans; expédiée, barque Salomon Saltus, Gray, Nouvelle Orléans.

☞ L'attention du public est appelée à la continuation de la vente de MEUBLES, au magasin d'entrepôt de Carnès, rue Bienville, en face du Passage de la Bourse, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie.
29 mars—1

CONSULAT ANGLAIS. 26 mars 1842.

LA malle sera faite au bureau pour l'Angleterre, Les Antilles, Mexico &c, vendredi 1er avril courant. Les lettres seront reçues jusqu'à 3 heures P. M.
JOHN CRAWFORD, Consul et agent.
29 mars—29, 31, 1er.

COMPAGNIE DU THÉATRE D'ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 29 mars 1842.

L'ÉLECTION par les actionnaires de six directeurs pour l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie lundi 4 avril 1842, de dix heures du matin à deux heures P. M.
Par ordre
29 mars—31 29, 31 et 4 a J. A. DUREL, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, le 21 mars 1842.

MR. JOHN HOEY a été nommé inspecteur des maisons et magasins pour cette compagnie, il a reçu des instructions pour aider et donner ses conseils aux personnes assurées, pendant les incendies. L. MATTHEWS, Président.
29 mars

BATAILLON D'ARTILLERIE.
ORDRE DE SERVICE.

LE bataillon se réunira en bourgeois à l'Arsenal, dimanche 3 avril prochain, pour procéder à l'élection du comité, devant servir pendant l'année commençant le 1er lundi d'avril 1842 jusqu'au 31 mars 1843.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures à midi, sous la présidence du capitaine D. Augustin.

MM. l'adjudant-sous officier M. Grivet, et le sergent A. Bruslé, sont nommés vérificateurs.

Par ordre du major L. Gally.
F. SAUTON, adj. major.
29 m

SAINDOUX—50 barillets en magasin et à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.
29 mars

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.
Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

POUR LES PLACES DE RECORDERS.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer dans votre journal que L. U. GAIENNIE a consenti à être candidat pour la place de Recorder de la seconde municipalité, et qu'il sera soutenu par un très grand nombre de votants sans distinction de parti.

Messieurs les Editeurs,— Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS, est candidat pour la place de RECORDER de la Troisième Municipalité, M. George Y. Bright s'étant retiré.
1 m—☞ MAJORITÉ.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille
Messieurs,

Veuillez annoncer qu'un grand nombre de votants des différents districts de la 3e. Municipalité, convaincus que M. GEORGE Y. BRIGHT a rempli les devoirs de sa charge avec zèle, fermeté et impartialité, ont résolu de le soutenir à la prochaine élection de Recorder, persuadés qu'il sera que M. Bright ne fera pas défaut à l'appel de ses concitoyens et qu'il continuera comme par le passé à mériter l'approbation de tous ceux qui veulent le bien public. PLUSIEURS VOTANTS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que MM. CLEMENT RAMOS et ZEPHIRIN LATOUR, sont candidats à la place d'Aldermen pour représenter le 2e. district de la Première Municipalité, et qu'ils seront soutenus par la plus grande majorité des VOTANS.
29 mars—4

Nombre de votants du cinquième District de la première municipalité soutiendront Mr. ZEPHIRIN LATOUR comme candidat pour la place d'Alderman de ce district au conseil. *Faubourg Tremé.*

CONSEIL GENERAL.
TROISIÈME MUNICIPALITÉ.
Candidats.

A. DELASSUS. ADOLPHE CUVILLIER.
O. DE FERIET. LOUIS DUVIGNEAUD.

ASILE DES ORPHELINES.

La quête qui a eu lieu hier, à la Cathédrale, sous les auspices de la vén. [illegible] de la Garde d'Orléans, a produit $100, 20, y compris un chèck de $25, envoyé par le capitaine Dâtel. Les sœurs de la charité prient M.M. et le public en général d'accueillir l'expression de leur reconnaissance.

AVIS.

LE public est prévenu que les livres de souscriptions au capital de la "Compagnie d'Assurance Consolidée" sont ouverts aujourd'hui, 29 mars, et continueront à l'être jusqu'au 20 avril prochain, au bureau de Charles Boudousquié, rue Toulouse, sous la surveillance des commissaires.
29 m—10t 20p. L. LEBANNIER, secrétaire pro tem.

ROBERT S KER a son bureau, rue Ste. Anne, vis-à-vis la Cour des Preuves.

LES acquéreurs de propriétés à la vente de lots et terres dans la ville de Harlem paroisse de Jefferson qui a eu lieu par [illegible] Alexandre Grimes, ancien encanteur de C. Hurst, par M. Barnett Sas. encanteur le 15 janvier dernier sont par le présent prévenus que les actes de vente sont prêts à être signés à l'étude de Edward Barnett, notaire public, et que s'ils ne sont pas signés par les parties dans les trois jours, les propriétés seront revendues pour le compte et aux risques des acquéreurs.
29 mars—3

SUCCESSION DE JN. S. P. CHANDLER—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de J. P. Chandler sont invités à les adresser au soussigné. Tous ceux qui doivent à cette succession sont priés de venir régler leur compte à son comptoir, rue Conti, no. 15.
29 m—3 en 1sj A. DUMONTEIL, curateur.

CABARET A VENDRE.

UN petit Cabaret situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine. On le vendra à bon marché. S'adresser sur les lieux.
29 m—5

A LOUER—Une bonne domestique de maison et blanchisseuse. S'adresser rue Bienville, No. 30, premier étage. 29 mars

BANQUE DE CARROLLTON.
N. O. le 29 mars 1842.

IL est notifié aux actionnaires de cette institution que la liste, pour recevoir le nom de ceux qui acceptent ou qui rejettent le bill des banques sera ouverte jusqu'au 12 avril prochain.
JOHN NICHOLSON, Caissier.
29 mars

ETAT DE LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—29 mars 1842—No 15,343 F. E. Pettipain contre ses créanciers—Que tous les créanciers intéressés soient à deux jours, de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le bilan provisoire enregistré par le syndic, ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour—Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 29 mars 1842.
ARMAND PITOT, Greffier.
29 mars—2 en 10j

A VENDRE rue St. Louis, No. 87 entre Chartres et Bourbon,
100 barriques Vin rouge de Bordeaux,
400 mille Bouchons pointus,
50 do de damejeanne,
400 paniers Anisette superfine.

LE Docteur LORET, médecin de la faculté de Paris, admis à exercer par le comité médical de la Nouvelle Orléans, vient de fixer son domicile en cette ville, encoignure des rues Dauphine et Orléans, No. 187.
29 mars—3

UNE BONNE, (française), qui sache bien coudre et repasser, trouvera une place, en se présentant à l'encoignure des rues Camp et Robin.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 34, rue Bienville.
29 mars

TRAITES sur New York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, rue Bienville.
29 mars

CASSIA Gris, un petit lot article supérieur récemment reçu, à vendre par CH. DUFOUR. 24 Vieille Levée
29 mars

CAFÉ de la Havane et de Rio, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins
29 mars

CIGARES—Regalias, [illegible] Trabucos, Vintages et Panetelas, constamment en magasin, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, rue des Magasins
29 mars

SALSEPAREILLE—30 balles, à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins
29 mars

VIN de Malaga, à vendre pour clore une facture, par J. ROBERT & Co. 3, Magasins.
29 mars

CHAPEAUX de Panama à vendre par J. ROBERT & Co. 3, Magasins.
29 mars

PORC mess—250 barils, pour mess, mess et prime, à vendre par CHS. C. SACKETT & Co. 53, rue des Magasins
29 mars

BOEUF—250 barils pour mess, prime et demi-barils, à vendre par CHS. C. SACKETT & Co. 53, rue des Magasins.
29 mars

CORDE de Manille—40 rouleaux grosseurs assorties, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 93, Gravier
29 m

CAFÉ de la Havane—200 sacs, très première qualité à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
29 mars

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc et jaune à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
29 mars

CIGARES de la Havane—Un assortiment général constamment en main et à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune

HUILE pour usage de la tannerie—100 barils à vendre, en magasin et à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29 Nouvelle Levée
29 mars

[illegible] à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée

BLANC de plomb [illegible] WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée
29 mars

VINS, E.-U. DE VIE &c.

F. JORDY offre à vendre, reçu par les derniers arrivages directs,
250 futailles eau de vie de Cognac, et Champagne, des marques J. Lecocq, James Hennessy, Pellevoisin, Pinet, Castillon et co., J. J. Dupuy, Marten et Duncan
300 barriques vin rouge, Côte de Bourg, Montferrand, Lesquau, St-Emilion, Pauillac, St Julien, Chateau Margaux, Léoville & co.
150 caisses do do do do
150 paniers champagne qualité supérieure, Jacquesson et fils, et de Massiac et de Lousson Pierry
150 barils vin blanc, Barsac et Sauterne.
200 caisses fruits dans leurs jus. 4 à l'eau de vie.
100 do véritable château Lafitte et Margaux.
20 futailles amandes fraîches à la Dame.
50 paniers huile de Nice, double, clarifiée, &c.
300 damejeannes vides de 3 gallons chaque
500 milliers bouchons assortis en sacs de 500.
2000 boîtes sardines à l'huile très fraîches.
2500 paniers anisette superfine de Champion et Chauvet.
300 caisses curaçao, marasquin, et absynthe suisse.
600 pots moutarde de Maille; 15 caisses serrures assorties.
25 caisses figues en jarres; 20 paniers demi bouteilles et bouteilles blanches pour confiseurs.
29 mars F. JORDY, 119, Royale.

BELLE COUTELLERIE.

LES soussignés ont en mains et reçoivent par les différents arrivages, un des assortiments nouveaux de belle coutellerie de Joseph Rodgers et sons, et autres manufacturiers, tels que: couteaux et canifs à une et quatre lames, couteaux de chasse et autres, beaux rasoirs, de différentes descriptions, ciseaux à ouvrages et autres, des meilleures qualités. Aussi coutellerie de tables en jeu et par douzaines, à manches d'ivoire et de corne de cerf, de différentes qualités, à vendre en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.
29 mars

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du Sea Lion, du Havre, 9 caisses conserves alimentaires de J. Colin, de Nantes, et consistant en:
400 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
140 do do petits pois,
150 do do truffes pures,
100 demi boîtes cèpes à l'huile,
Champignons naturels, saucissons truffés, perdrix, poulets et dindes et pâtés truffés.
29 m V. L. GIRARD & Co. enceg. Chartres et St. Pierre

CONTINUATION des articles reçus de France par le navire Sea Lion, et à vendre à la pharmacie du soussigné:
Un assortiment complet de racines,
Do do Fleurs,
Do do d'Ecorces.
Do do Clyso-pompes,
Do do Tubes pour do.
Do do Clysoirs,
Do complet de bougies et sondes élastiques,
Do de Instruments de chirurgie,
Cornets acoustiques en gomme élastique,
Bandages herniaires do do
Seringues avec bidets en seajou et noyer,
Eau de Cologne de Demarson,
De de Farina,
Elixir et odontine de Pelletier,
Poudre à poudrer parfumée,
Fécule de pommes de terre,
Brosses à dents pour adultes et pour enfans,
Chocolat de Ménier, à la vanille,
Poudre purgative d'Irroé,
Carmin No. 4, blanc d'argent,
1000 onces sulfate de quinine,
De tous les produits chimiques &c. &c.
A. A. PEYCHAUD, 123, Royale
29 mars

A VENDRE—Un CABARET et OROCERIE, situé à l'encoignure des rues Clio et Apollon. On le vendra à un prix modéré et en garantie qu'il n'y a aucune dette sur le cabaret. S'adresser sur les lieux.
23 mars—☞

A MM. LES AMATEURS.

LE soussigné membre de la Société d'Horticulture de Paris, a l'honneur d'annoncer à MM. les amateurs de cette ville qu'il vient d'arriver de Paris avec une superbe collection de riches végétaux exotiques de plantes de fleurs, telle que: camelia, yalmia, azalia, magnolia, pivoine arborea, cletra, rhododendrum, arbres à fruits, bulbes, racines et graines de toutes espèces, les plus recherchées en France, enfin il a un assortiment complet tant pour l'utile que pour l'agréable, à des prix modérés, déballé rue de Chartres encoignure Toulouse.
26 mars—4 ODDOUX.

LES acquéreurs des îlets de l'ancienne habitation Delarende, aujourd'hui connue sous le nom de Versailles, sont priés de passer à l'étude de Théodore Seghers, notaire, à l'effet de signer leurs actes. 26 mars—3 en 10j

PISTOLETS et carabines en magasin à vendre par W. C. RYAN, 49, Chartres
19 mars

VENTES DE SHERIF.

W. A. Gasquet vs. W. Oakey.

COUR DE PAROISSE—No. 1650—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le 11 avril 1842, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur S. W. Oakey dans les actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan qui sont au nom de Caldwell, Oakey & Flishbard.

Un billet en date du 28 février 1836, payable le 1er. mars 1837, tiré par J. Diard à l'ordre de et endossé par José Marie J. Carvajal et aussi endossé par Nath. Cox, John F. Smith & co et S W. Oakey, de la somme de $1266, maintenant déposé entre les mains du Régistrateur des Testamens. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—31 29, 6 et 11 av

No. 4,311—Banque & Compagnie de la Bourse vs. Allens Clarke & Co.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la N. Orléans, seront vendues au Café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, samedi, le 9 avril 1842, à midi, pour le compte et aux risques de Jacob Wilcox, acquéreur à la vente première, lequel ne s'est pas conformé aux conditions d'icelle,

371 Actions du fonds capital de la Banque et Compagnie de la Bourse, saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
L. A. DUCROS,
29 m—31 29m. 6 et9 av Shérif de la Cour de Commerce.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

LA compañia se reunira el martes veinte y nueve à las seis y media de la tarde para nombrar el sargento primero, y otros empleos que intervan al cuerpo.

Siendo esta eleccion una de las que mas puede la prosperidad brillo y dicipliña de la com[illegible], se recomienda mayor asistencia y puntualidad [illegible] à los actives como honorarios

El parage de la reunion será calle de Condé entre Ursulines y Hospital.

Por orden del Capitan.
28 m JUAN JOSE RICO, Sargto. 2d.

A VENDRE OU A LOUER.

La maison et le terrain occupés actuellement par le Dr. Luzenberg près la rue du Canal. Aussi à vendre une voiture, une paire de chevaux de calèche, et une excellente vache laitière, et différens articles de meubles.

Pour plus d'informations, s'adresser au No. 27, rue des Remparts. 29 mars—10

POUDRE A CANON—Les soussignés agents de la célèbre manufacture de Eden Park Mill, à Wilmington, Delaware, ont toujours en magasin à la poudrière, un grand assortiment de poudre à canon et de chasse, dont la qualité est garantie supérieure, en barillets de 25 livres, 12 1/2 et 6 1/4 liv. HF & H F, Magasin Cannisters et 1 1/2 Canisters. HERBAULT FRERES, 70, rue Bienville.

TRAITES sur Louisville à vendre par RO[illegible] STAEL, BOMAN & Co. 2 Front Levée.
29 mars

SEL—4000 boisseaux gros & [illegible] à vendre au dock [illegible] en sacs ou au gré des acheteurs, par GIRARD & Co. 29 mars encoignure Chartres et St. Pierre

GRAIN—90 barils, [illegible] à vendre à réduction de prix si on les prend sur la Levée [illegible] GIRARD & Co.
29 mars encoignure Chartres et St. Pierre.

CAFÉ de la Havane—100 sacs en magasin et à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille-Levée.
29 mars

SUCRE—50 caisses blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille-Levée.
29 mars

TABAC—120 balles en feuilles, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille Levée.
29 mars

VINS—50 barriques rouges [illegible] 100 barils Malaga, 40 barils Madère et Porto, à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille Levée.
29 mars

CIGARES—500,000 de la Havane en magasin et à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille Levée.
29 mars

AMANDES—40 sacs douces [illegible] à vendre par CUCULLU, LAFEYRE & Co. 29, Vieille Levée.
29 mars

JAMBONS—[illegible] en débarquement du st. boat Julia Chouteau, par MEECE, BAYLLE & Co. 44, Vieille Levée.
29 m

HUILE d'Ours—2 barils à vendre par FOSDICK & BROTH. 66, Camp.
29 m

PORC—150 barils prime à vendre par FOSDICK & BROTH. 66, Camp.
29 m

VINAIGRE—30 barils du Nord, à vendre par FOSDICK & Broth. 66 Camp.
29 m

SAINDOUX—70 barils et 100 barillets, dernièrement reçus, à vendre par CH. LOANE & Co. 19 Poydras.
29 m

PLOMB en barres [illegible] et barillets actuellement en débarquement, à vendre par CH. LOANE & Co. 19 Poydras.
29 m

BEURRE—100 barillets de l'Ouest, en magasin, à vendre par A. ROBITAILLE, 77, Commerce.
29 m

POIVRE—[illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 93, Gravier
29 m

VINS de Champagne [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 93, Gravier
29 m

TOILE et Corde d'emballage de l'Inde et de Russie, à vendre, par GEO. GREEN & BROTH. 93, Gravier.
29 m

CIDRE et Vinaigre dernièrement débarqués du navire Sedan de Boston, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas.
29 mars

HUILE et Blanc de Baleine, Savon, & autres aux prix de manufacture, par THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas.
29 mars

MARCHANDISES sèches—Habillements et chapeaux, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas.
29 mars

GOUDRON, Résine, Brai et Vernis, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas.
29 mars

CLOUX, Cordages, Cercles, marqueteurs, vin de Malaga [illegible] à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas.
29 mars

TABAC manufacturé—Reçu de Richmond par le navire Long Island à vendre—
43 caisses tabac à chiquer, en paquets de 16 onces, par HERBAULT FRERES, 70, Bienville.

FARINE, Saindoux et Porc, [illegible] à vendre par A. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

BEURRE de Goshen [illegible] à vendre par FERGUSON & REID, 14, rue Poydras

FROMAGES Anglais, à vendre par FERGUSON & REID, 20, Poydras
29 mars

PORC—1100 barils à l'inspection de Bozant, à vendre par FERGUSON & REID, 20, rue Poydras
29 mars

JAMBONS enveloppés—24 barriques [illegible] à vendre par FERGUSON & REID, 20, rue Poydras.
21 mars

PANTALONS d'nankin blancs—Les soussignés ont à vendre de bons [illegible] pour pantalons [illegible] LOISON & SILVESTRE, 28 Chartres.
29 m

CHAPEAUX d'hommes, en paille d'Italie, [illegible] LOISON & SILVESTRE, 28, Chartres.
29 m

CHAPEAUX [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 28 Chartres.
29 m

CRAVATES [illegible] LOISON & SILVESTRE, 28 Chartres.
29 m

GARNITURES de chapeaux [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE, 28 Chartres.
29 m

BLANC de plomb [illegible] WM PREHN, 56 Douane.
29 m

TOILE [illegible] WM PREHN, 56 Douane.
29 m

[illegible] WM PREHN, 56 Douane.

PLATILLAS et Britanias ayant droit aux drawbacks, à vendre par WM PREHN, 56 Douane.
29 m

COTON et bobine, de 200 yards, à vendre aux prix de New York, par WM PREHN, 56 Douane.
29 m

MOUSSELINE, jaconat et batiste, à vendre par WM. PREHN, 56 Douane.
29 m

HUILE et blanc de baleine de différentes descriptions à vendre par RICE & HATHAWAY 71 Magasins.
29 m

CAFÉ, sucre et thé de différentes qualités et descriptions à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
29 m

TOILE, corde et ficelle d'emballage, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
29 m

BALANCES et fléaux patentés convenables pour magasin et la levée, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
29 m

MAQUEREAUX—100 barils no. 3, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.
29 m

PORC et bœuf—100 barils prime à l'inspection de Bozant à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 70 Camp.

CAFÉ, cigares et sucre de la Havane, constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 V. Levée.
29 m

POIVRE—400 sacs Sumatra à vendre par WM. FROST & Co. 28, Vieille Levée.
29 m

TRAITES sur Cincinnati à courte vue à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53 Magasins.
29 m

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53 Magasins.
29 m

SAINDOUX—500 barillets à vendre sur la levée par CH. C. SACKETT & Co. 53 Magasins.
29 m

MAIS et avoine à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53 Magasins.
29 m

BOEUF mess et prime à l'inspection à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53 Magasins.
29 m

JAMBONS de Westphalie, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80, Royale.
24 m

DAMEJEANNES de 1, 2 et 5 gallons, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80, Royale.
24 m

TOILE d'emballage d'Allemagne, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 80, Royale.
24 m

CHAPEAUX et Casquettes en feuilles de palmier—250 douzaines, à vendre par FOSDICK & BROTH., 66, Camp.
24 m

CHEMISES—250 douzaines, à vendre par FOSDICK & BROTH., 66, Camp.
24 m

SUCRE de la Havane—120 caisses sucre blanc, qualité de choix, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.
24 m

CAFÉ de la Havane—300 sacs fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.
24 m

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes qualités, constamment en mains et à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.
23 mars

CUIRS—50 rouleaux pour semelle et harnais, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.
24 mars

SUCRE de la Havane—120 caisses blanc et brut, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.
24 mars

CITRONS—175 caisses de Messine frais et en bon ordre, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.
24 mars

PEAUX—Un lot peaux de chevreuil, loutre, ours, à vendre par CANTIN, DARAN, & Co. 11 et 15, rue St. Louis.
24 mars

PLANCHES—50 milliers pieds de planches d'un pouce, à vendre à des prix réduits. On en délivrera en petits ou grands lots à la convenance, dans n'importe quel endroit de la ville. Laisser les ordres au No. 51, rue Poydras, ou au bureau rue St. Paul, la porte après la cour de dépôts de marbre. 21 mars—☞

A VENDRE par le soussigné au débarquement de la goëlette intrépid venant du Port au Prince,
304 sacs de café,
5 Tonneaux bois de Campêche.
21 m C. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

CHANGE sur France à vendre par A LECOURT, 19 St-Charles.
25 f

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre par une consignation;
5 futs eau de vie 1re qualité à vendre par
25 f A LECOURT, 19 St. Charles.

ETOFFES pour moustiquaire,
[illegible] pièces bobinet uni, 4/4, 6/4 et 7/4,
6 balles brin blanc uni,
6 caisses de do carreaux,
A vendre par R. DE GOES, & RIFFLARD. 16 m.

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 29 mars 1842.
Spectacle par la troupe italienne.
IL FURIOSO,
Opéra en 3 actes, de Donizetti.
Danse par M. et Mme FEATOLI.
1o. EL BOLERAS DEL BARTOLILLO.
2o. Hornpipe ou le matelot Anglais.

Jeudi, 31 mars 1842
Au Bénéfice de
MLLE. CALVE.
La première représentation de
LES DIAMANS DE LA COURONNE,
Opéra en 3 actes, de Scribe et Auber.
La première représentation de
MANCHE A MANCHE,
Vaudeville en un acte, de Rosier.

THEATRE AMÉRICAIN RUE POYDRAS.

AUX AMIS DE L'IRLANDE.
Une assemblée des amis de l'Irlande aura lieu ce soir au théâtre pour assister à une représentation de
M. et Mme BANNISTER,
Re engagés pour une soirée seulement.
Mardi, 29 mars 1842.
ALICE.
Suivie de
ROBERT EMMETT
Le spectacle sera terminé par
L'IRLANDAIS PATRIOTE.

SALLE ST. LOUIS.

GRAND BAL
DE SOUSCRIPTION PARE ET TRAVESTI,
AU BÉNÉFICE DE M DEVOTI.

Les membres du comité ont l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs que le Grand Bal qui devait avoir lieu jeudi 31 mars 1842, est renvoyé au jeudi 7 avril.
Pour rendre la soirée plus agréable, M. Devoti donnera UN BAL D'ENFANS,
Qui commencera à 6 heures du soir et finira à 9 1/2
Messieurs [illegible]
On peut souscrire au bureau de la salle rue St. Louis et chez MM. Norman, Steel & Co., rue de Camp No. 15.
Prix: pour les Messieurs, $2
pour les enfans, $1
Les billets des dames seront délivrés par le comité [illegible] les souscripteurs sont priés de les prendre avant le 4 avril.

Membres du Comité
MM. Charles E. Fératail, MM. Jean A. Merrin
J. Placide Canonge, Adam Hill,
P. D. Queyo.
26 mars—10

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals seront tous les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine, pendant toute la saison.
24 d 1m

MÉDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir le fret des meilleures fabriques de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitans et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 oct—4m SICKLES & Co. Droguistes, 40 Canal

PAR LE MARSHALL.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS UNIS.
Les Etats Unis contre Ryle & Comstock, Justin Voitin & Co.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé [illegible] vendu à l'Arcade de Banks, le [illegible] 1842, à midi, à l'Arcade de Banks, le bateau à vapeur CO-LUMBUS, agrès, apparaux et ameublement, saisi [illegible] trouvé actuellement par la rive opposée du fleuve.
Conditions comptant en espèces.
A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats Unis.
5 mars

L'Etat de la Louisiane vs. Andrew Jackson Calhoun.

COUR CRIMINELLE DU PREMIER DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour Criminelle du Premier District, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Mardi le 29 mars 1842, à midi,
Un certificat de dépôt de la Banque des Planteurs et des Marchands [illegible] Traders and Merchants Bank of Mobile du 14 février 1842, en faveur de Mr. Andrew J. Calhoun pour la somme de deux cents cinquante piastres, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
URSIN BOULIGNY Jr.
Shérif de la Cour Criminelle de la Nouvelle Orléans
16 mars—15,24 et 29

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE DE S. VINCENT.

ON y trouvera une grande collection de rosiers et une grande quantité de plantes d'agrément et arbres fruitiers de toute espèce [illegible] L'établissement est situé dans la rue Barre, au bout du chemin de Bayou où l'on trouvera une omnibus.
24 mars—1m

SYSTÈME ORAL.
COURS DE LA LANGUE ANGLAISE.

J. S. FALOS, professeur d'anglais, informe les Messieurs de cette ville, qu'il ouvrira un cours d'anglais par le système Oral, le 4 avril prochain, ceux qui [illegible] s'inscrire [illegible]

[illegible]

Pour plus de détails s'adresser au No. 56, rue Bienville.

MUNICIPALITÉ No. 1.
TRÉSORERIE DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la 1ère. Municipalité, que conformément à une résolution du Conseil de cette corporation, en date du 28 février 1842, [illegible]
18 mars—30 A. J. GUIROT, Trésorier.

J. O. MILANS, PROFESSEUR DE GUITARE.

ON annonce aux amateurs de cet instrument, que l'artiste susnommé donnera des leçons, [illegible]

Ceux qui voudront l'honorer de leur confiance pourront [illegible] Chartres, encoignure de Jefferson [illegible]

AVIS.

UNE dame née en Virginie, de parens français, [illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à Messieurs [illegible]
26 mars—4

AU VEAU QUI TETTE.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils viennent d'ouvrir un Restaurant et une barre, rue de la Levée No 8 3me municipalité. On y trouvera une table servie avec goût, des liqueurs et des vins à toute heure du jour et de la nuit. Le tout à des prix très modérés.
Il y aura des chambres particulières.
26 mars—5 P. JIROUX & POISSON.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, les articles suivants:
Coutil blanc et en couleur dernier genre.
Merinos sup-fin et cachemire noir.
Coteline en couleur pour pantalons.
Léontine do à carreaux do.
Lastings do do do.
Piqué blanc et en couleur pour gilets.
Chemises toile.
Et autres articles qu'ils se chargent de faire confectionner au dernier genre.
26 mars—4 J DUCOURNAU & co.

$30 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu au dernier incendie de la rue Poydras une malle en cuir marquée au fond W L P. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la rapportera à J W STANTON & Co. 69, Tchoupitoulas
21 mars

ESPÈCES à vendre par SCHMIDT & Co.
17 mars

VINS de Sauterne—Les soussignés viennent de recevoir 60 caisses grandes et petites bouteilles et 100 caisses qu'ils offrent à vendre.
E & F. T. PRESCOTT, 15 Canal.
25 mars

VINS de la Moselle—100 caisses dernièrement reçues et à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal.
25 mars

CHANGE sur New York, traites de navire, à vendre par E. & F. T. PRESCOTT, 15, Canal.
25 mars

CHAUX—100 barils de Thomaston, cargaison du John Cabes, à vendre par S & J P WHITNEY, 73, rue de Camp.
25 mars

TRAITES sur Cincinnati à courte vue, à vendre par CHS. C. SACKETT & Co. 53, Magasins
25 mars

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53, Magasins
25 mars

SAINDOUX—60 barillets à vendre par CH. C. SACKETT & Co., 53, Magasins
25 mars

MAIS et farine—2000 boisseaux et 290 barils, à vendre par CH. C. SACKETT & Co. 53, Magasins
25 mars

BEURRE et suif—25 barils et un petit lot beurre ferme de l'Ouest, à vendre sur la Levée par CH. C. SACKETT & Co. 53, Magasins
25 mars

CAFÉ de la Havane, Rio et Java—2350 sacs à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier
25 mars

BEURRE—Supérieur de Goshen, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier
25 mars

POIVRE—250 sacs Sumatra, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier
25 mars

MARCHANDISES du pays, 3/4 7/8 4/4 Lowell et 4/4 Appleton et Lawrence, cotonnades à la mode, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier
24 mars

POIVRE moulu et en grains, gingembre, piments, moutarde, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75, Magasins
25 mars

SAVON—475 caisses différentes descriptions, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75, Magasins
25 mars

VENTES AU RABAIS.

UN grand assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages et provenant des encans, consistant en: balzorines nouveaux desseins à 25 cents l'aune, jaconats imprimés en couleur à 25 cents, 31 1/4; 37 1/2 et 50 cents l'aune, toile d'Irlande, platille, bretagne, listados, bleus et rouge, mousselines brodées et unies, mousselines à rallé et à carreaux, châles de satin 6/4, 7/4, indienne à 6 1/4 cents l'aune.

Ce magasin une grande variété d'autres articles, à vendre à des prix très modérés pour du comptant.
L VALLÉE & co., encoig Royale et Dumaine, et Ste-Anne et Royale.
24 mars—6

AUX PLANTEURS ET AUTRES.

LE soussigné ayant pris des arrangements avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout instant à exécuter les ordres qu'il recevra pour des planches de cyprès de toutes dimensions et qualités, livrable à tous les endroits sur le fleuve entre la Nouvelle Orléans et Natchez, les plus prompts et à des prix raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co. 90, rue de la Commune, seront promptement exécutés.
11 fév—3m. ANDREW BROWN, agent.

BILLETS de manufactures, à vendre par CH. BYRNE, 140, Tchoupitoulas.
13 m

STEAMSHIP GREAT WESTERN.
Cap. J. HOSKEN, R. N.

Le steamship dont l'arrivée a été complètement refaite et est maintenant en très bon ordre, partira [illegible] et partira de Bristol pour New-York pour [illegible] et leurs voyages entre New-York et Liverpool et New-York et Bristol. Les jours de départ de Liverpool sont fixés comme suit pour l'année courante:

DE NEW-YORK.	D'ANGLETERRE.
28 avril pour Liverpool.	21 mai de Bristol.
16 juin pour Bristol.	9 juil. de Liverpool.
11 août pour Liverpool.	12 juillet de Bristol.
29 sept. pour Bristol.	6 septembre de Liverpool.
17 nov. pour Liverpool.	22 octobre de Bristol.

Pour fret ou passage, ou autres informations s'adresser soit en personne soit par lettre à
RICHARD IRVIN, 98, rue Front, New York
29 mars

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur ALABAMA, capitaine Windle, ayant entièrement été [illegible] partira mercredi [illegible] à cinq heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à MERLE, BEYLLE & Co.
☞ Il est nécessaire pour ceux qui veulent passer de se munir du passeport [illegible] Consul Espagnol.

POUR GALVESTON.
Pour partir vendredi 1er avril à midi précis
Le steamer NEW YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement comme ci-dessus [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à HAWTHORN & WOODS
24 mars 63 Gravier

POUR ST. LOUIS, Quincy et Warsaw—Le st. boat CASPIAN, capt. J. Blood, partira positivement demain, 30 du courant, à 6 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras.
29 m. JOHN A. SHAW & Co 24 Poydras

POUR SAINT LOUIS et la Rivière du Missouri—Le superbe bateau à vapeur le steamer JULIA CHOUTEAU, capitaine [illegible], partira positivement [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à CHARLES LOANE, 19, rue Poydras
29 mars

POUR VERMILLIONVILLE (Attakapas)—Le bateau neuf et tirant peu d'eau, VERMILION, capt. A. Turpin, partira pour Vermillionville et les lieux intermédiaires, mardi [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la Douane ou à FOLLAIN, BELLOCQ & D'AQUIN.
24 m

POUR ST. MARTINVILLE et les lieux intermédiaires—Le bateau à vapeur VALLEY, capt. N. O. Trouart, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & D'AQUIN, 31, St. Louis.

POUR ST. LOUIS et la rivière des Illinois—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau PRE-EMPTION, capitaine [illegible], partira mardi, 29 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOHN H. SHAW & Co. 24 Poydras.

POUR MATAMOROS—La goëlette [illegible] capitaine Morse, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 30, Vieille Levée.
29 mars

POUR BALTIMORE—Le 1er avril
La barque [illegible] capitaine Stephen [illegible] partira positivement [illegible] s'adresser à bord ou à [illegible] FORD & PECK.
29 mars

POUR NEW-YORK.
La barque CASPIAN, capitaine Bellings, peut prendre 300 balles [illegible]
29 mars

POUR NEW YORK.
Le navire JOHN [illegible] TURN, capitaine Stark, partira positivement [illegible] au bas du marché aux légumes ou à J. W. [illegible]
29 mars

POUR NEW YORK—Passage seulement.
Jeudi 31 mars.
Le brick GEORGIA, capitaine F. M. Lambert, partira positivement comme ci-dessus. Pour passage pour douze personnes qui seront pris à $30 chaque, s'adresser à
29 m FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR NEW YORK—Passage seulement.
La goëlette TWO MARYS, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à FOSDICK & BROTH., 66, Camp.
29 mars

POUR MARSEILLE—Passage seulement.
LA barque Sea voil ére EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, sera voile pour cette destination vers le 4 du mois prochain et prendra quelques passagers qui seront à des conditions avantageuses. Pour les conditions, s'adresser à bord, vis-à-vis le bas des magasins triangulaires ou à BOUTIN GALLY & Co. 29 mars 79, rue Toulouse

POUR HAMBOURG—Le navire HARGRAVE (Brême ou Hambourg) partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 29 mars 93 Commune.

POUR BOSTON.
Le navire SUFFOLK, capitaine Dean, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JOHN A. MERRITT, 63, Camp.
29 mars

POUR BOSTON.
Le navire NORFOLK, capitaine Snow, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville. JOHN A. MERRITT, 63, Camp.
29 mars

POUR LE HAVRE—Le beau navire CHARLES, capitaine J. Billings, ayant son complet chargement [illegible] partira samedi 2 avril. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à HERBAULT FRERES, 70, rue Bienville.
29 mars

A VENDRE OU A AFFRETER—La goëlette INTREPID, capitaine Z. A. Pitson, [illegible] s'adresser au capitaine à bord [illegible] ou à CH. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL—Le navire CHAOS, capt. Welsh [illegible] ayant les deux tiers de son chargement à bord, [illegible] GEORGE GREEN & BROTH. 93, Gravier.

POUR ST. ADELAIDE et ST. THOMAS. (Pour partir le 30 du courant.)
La goëlette DAVID PRATT, capitaine J. C. Creech, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret de 200 barils, s'adresser à
26 mars WM. HENRY PARKS, 10, rue St. Charles.

POUR LIMA, Guayaquil, et Panama [illegible]—La goëlette COSMOPOLITE [illegible] W C TOMPKINS & Co.

POUR MOBILE, par le Pleuve—[illegible] La goëlette ROB ROY, ayant [illegible] FOSDICK & BROTH, 66, Camp.
29 mars

POUR HALIFAX, Nouvelle Ecosse—La barque CLIO, capitaine E. Oaly, [illegible] E. & F. T. PRESCOTT, 15 Canal.

POUR MOBILE.
(Par le canal Pontchartrain.)
La goëlette [illegible] capitaine Strauck, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à J. H. ABBADIE, 57 rue du Camp.
24 mars

POUR VERA-CRUZ—La goëlette [illegible] s'adresser à bord ou à BLANCHARD, EIMER & Co.

POUR ST. IAGO DE CUBA—La goëlette [illegible] s'adresser à W HENRY PARKS.

POUR CARTHAGENE—[illegible] W C TOMPKINS & Co. 50 Gravier.
24 m

POUR LE HAVRE
Passage—Le navire CLINTON, capitaine Hartley, peut prendre [illegible] passagers de chambre et d'entrepont. Pour les conditions s'adresser à bord vis-à-vis la presse d'Orléans, ou à LEVI H. GALE, 93, Commune.
24 mars

POUR LE HAVRE—Le navire SWEDEN, capitaine Homan, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Presse à coton d'Orléans ou à S & J P WHITNEY, 73 Camp.
21 m

POUR LE HAVRE.
Le navire français de première classe le LOUIS XIV, capitaine P. Juge, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord sera expédié très promptement. Ce navire peut encore prendre à fret le complément de quelques centaines de balles de coton, et loger des passagers dans sa magnifique dunette. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à T. OXNARD Jr. No. 13, Bank Alley.
21 mars—15

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, CLINTON, capt. Hartley, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, rue Commune.
16 m

POUR LE HAVRE.
Le navire AUSTERLITZ, capitaine Brown, a besoin de 400 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à J PERRET, 58, Toulouse.
6 mars

POUR BORDEAUX.
Le navire TALMA, capitaine J. Cayol, partira incessamment pour le port ci-dessus désigné. Pour complément du fret et passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à J L GARNIER, 132 Royale.
26 f—16

POUR MARSEILLE.
Le navire RIALTO, capitaine Adams, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse du Mississipi ou à L H GALE, 93, Commune
23 mars

POUR MARSEILLES.
Le navire LAGRANGE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93, Commune
19 mars

MANUEL R. DE LA CALLEJA,
A transporté son domicile à la rue Ste. Anne No. 56, entre Condé et Royale. 5 mars—33

BANQUE DU COMMERCE DE NATCHEZ.
15 mars 1842.

A UNE assemblée tenue aujourd'hui du Bureau des Directeurs de cette Banque, il a été
Résolu que le caissier est invité à donner publiquement avis dans les gazettes de cette ville et dans un ou deux journaux de la Nouvelle-Orléans, que cette Banque est responsable de ses checks ou traites tirés par le caissier sur la Banque des Marchands de la Nouvelle Orléans, dans le cas où les dits checks ou traites aient été présentés à cette Banque en protestés faute de paiement.
24 m—5 THOS. HENDERSON, caissier.

GEOLE DE POLICE—1re. MUNICIPALITÉ
Dépôt Général pour les Esclaves marrons.

DÉTENU au dépôt général ci-dessus, un nègre nommé FRANCK, se disant appartenir à M. Louis Brown, de Monroe, (Arkansas). Agé d'environ dix sept à dix huit ans, taille d'environ cinq pieds, ne parlant qu'anglais.

Ce nègre ayant déjà été annoncé comme détenu à la geôle de police sera vendu dans le délai prescrit par la loi s'il n'est pas réclamé avant ce temps.
ED. PLANCHARD, Gardien de la Geôle.
12 mars—90f de s.etDm 1pm

T. LONEY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue à tenir son établissement à son propre compte comme par le passé, rue des Remparts, No. 145, où il soignera les chevaux et qu'il les traite de toutes les maladies curables.

T. Loney a l'honneur d'informer le public qu'il n'a jamais eu de fils. mars—30

LIQUEURS du pays, et alcool—Eau de vie 1re. et 4me. preuve, rum imitation Jamaïque, whiskey Monongahela, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75. Magasins
26 mars

HABILLEMENTS DE PRINTEMS ET D'ÉTÉ.

J. P. FREEMAN & co, encoignure des rues Canal et Magasins, reçoivent par les derniers arrivages un assortiment général et bien choisi d'habillements de printemps et d'été, faits à la dernière mode. Ils recevront aussi à recevoir et à avoir constamment en mains un assortiment complet de marchandises convenables pour le commerce de ce pays et pour l'assortiment des marchands de campagne. Le tout à vendre en gros et en détail à des conditions avantageuses.
26 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI, Mardi, 29 du courant à 11 heures du matin, au café de la Bourse Bienville et Bienvenu, il sera vendu au café, bien assorti [illegible]
Conditions comptant. 29 mars—1

PAR J. S. BLACKE.

IL sera vendu aujourd'hui, 29 du courant, à 11 heures du matin, au No. [illegible] un lot [illegible] Variétés [illegible] marchandises sèches [illegible] Conditions comptant. 29 mars

Marchandises et des Notes, [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui, à dix heures, dans un magasin en face de l'Auction Mart, [illegible] un grand assortiment de marchandises [illegible] l'Irlande, coutil, bas, [illegible]
Aussi: 20 caisses boites, souliers et brodequins.
50 barillets pointes. Aussi [illegible] coiffures
Du la Boite [illegible]
La superbe piano en bois de rose
Doux de [illegible]
Chickering & Mackay.

PAR R. S. STEER.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 29 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No [illegible] des Magasins, [illegible] à Bank's [illegible]

PAR [illegible] BEARD & Co.

AUJOURD'HUI, Mardi, 29 mars, à 11 heures, il sera vendu, à la rue [illegible] No. 14 [illegible] Water, assortiment [illegible]
Bottes, [illegible]
Pantoufles pour hommes,
Souliers pour hommes,
Souliers de prunelle,
Souliers lacés, en enfants,
Souliers [illegible] pour femmes,
[illegible]
Vendre et comptant [illegible]
Vente positive. Conditions comptant.

PAR E. TASTET.
No. 111, rue de Chartres

IL sera vendu, sans réserve aucune, lundi 28 du courant à 10 heures, à son magasin, [illegible]
Un grand assortiment de souliers pour femmes, brodequins et pantoufles de toutes descriptions. Bottes pour hommes, en peaux de veau, [illegible]
Aussi—Des Marchandises sèches et habillements.
Conditions comptant. 29 mars—1

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de comestibles [illegible]

IL sera vendu, mercredi, 30 du courant, à 10 heures et demie au magasin [illegible] des rues Gravier et Natchez, pour compte de qui il appartiendra
Un assortiment de comestibles, en partie endommagés par [illegible] farines, [illegible] &c.
Conditions comptant 29 mars—2

Vente pour compte des Etats-Unis.
BARGES CANOTS [illegible] EN CHAINES, AN CRES, &c.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu [illegible] mardi [illegible] à [illegible] Jefferson [illegible]
Les embarcations, gréements, [illegible] dans le service militaire [illegible] rages de la Nouvelle-Orléans [illegible]
Deux barges, la Caroline et [illegible] et la Dame de Tennessee [illegible]
Trois petits canots, [illegible] avec tous leurs apparaux, haussières, ancres, grappins, câbles en chaînes, &c. [illegible] de charpentier &c. &c.
[illegible] l'inventaire aux magasins en face de l'Auction Mart, rue du Camp.
Conditions—Comptant. 29 mars

Vente pour cause de départ.
Meubles, porcelaine, [illegible] &c.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 1er avril, à 11 heures, dans la maison à l'encoignure des rues du Camp et Julia
Tous les meubles de cette maison, à cause de départ de la famille [illegible] savoir:
[illegible]
29 mars

ESCLAVES DE VALEUR.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, Samedi 2 avril, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves ci-après décrits, qui à venir [illegible]

Titus,	[illegible]	forgeron,
Aaron,	19	nègre de champ,
Tom,	30	do
Willis,	22	do
Frank,	24	do
[illegible]	25	do
Henry,	35	do
Edward,	25	do
Anthony,	25	do
George,	19	do
Ned,	16	do
Amos,	12	orphelin,
Henry,	7	do
[illegible]	6	do
[illegible]	4	do
Sophia,	22	négresse de champ,
Isabella,	32	do
Phœbe,	30	bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse,
Rose,	30	bonne cuisinière,
Jessica,	20	nègre de champ,
Hagar,	27	do
Sally,	21	bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Tous ces esclaves sont de l'Alabama et seront vendus avec réserve.
Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. BEARD & Co
29 mars—3 en face de l'Auction Mart, rue du Camp.

PAR J. S. BLACKE.

PAR suite et sous l'autorisation des gardiens du port, [illegible] il sera vendu mercredi, 30 du courant [illegible] à la Levée, vis-à-vis la rue Jefferson,
Un lot [illegible]
29 mars—2

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mardi, 29 mars, à 11 heures, au No. 24 rue de la Nouvelle Levée, près la rue Poydras.
Le balance du stock de [illegible] consistant en vins, [illegible] champagne, liqueurs &c.
Conditions—Au-dessous de $300 comptant; au-dessus de $300, 60 jours de crédit [illegible]

PAR VINCENT & DEFERIET.

IL sera vendu mardi, 29 du courant, [illegible] caroline.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MARDI prochain 29 du courant, à 11 heures [illegible]

PAR [illegible]

MARDI 29 du courant, [illegible]
[illegible] 28 mars

PAR FORSTALL & CHATRY.

MERCREDI le 30 mars 1842, à 11 heures du matin sera vendu à l'encoignure des rues Bienville et Levée, le Coffee House, le café sera vendu sujet au bail qui doit finir le 1er de septembre.
Conditions à la vente. 29 m—2

PAR R. S. SYKES.

Vente de blanc et huile de baleine et de savon, pour le compte de qui il appartiendra.

IL sera vendu mercredi 30 du courant, à 11 heures à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 81, vis-à-vis l'Arcade de Bank.
600 caisses blanc de baleine bon article,
4000 gallons huile pure de baleine,
1500 caisses savon différentes marques,
29 m.

PAR A. FERNANDEZ.

IL sera vendu lundi prochain, 31 du courant, à 4 heures P. M. au No. 93, rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon,
Une quantité de meubles consistant en chaises, matelas, lits, batterie de cuisine, armoires, &c. &c.
Conditions—Comptant. 29 m.

PAR ANTHONY FERNANDEZ
GRANDE VENTE DE VINS FINS.

MERCREDI prochain, 30 du courant, rue Conti, No. 17, entre Chartres et Levée, à 4 1/2 heures de l'après-midi, il sera vendu pour clore différentes factures:
172 paniers champagne, Sillery, 1ère. qualité,
10 do do en demi bouteilles do.
115 caisses vins fins de Chambertin et Chablis de 1827 et 1834, en grands et demi bouteilles.
200 do Cabarcas St. Julien, Brown Cantenac, St. Julien et St. Estèphe, Margaux et Larose, Haut Brion, &c de 1825, 1832 et 1834.
600 do St Julien et St. Estèphe.
50 do Sauterne,
24 barriques Margaux et St Julien,
10 demi do do do,
10 do do Cognac 4e. preuve,
4 quart pipes J J Dupuy,
6 barils do do
Les vins et eaux de vie ci-dessus sont d'une qualité très supérieure et méritent l'attention des acheteurs.
☞ Ces vins sont entièrement garantis, tant pour leur qualité comme étant en bon ordre.
Conditions à la vente. 29 mars

Grande vente de fayence, verrerie &c.
PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 31 du courant et lundi 2 avril:
Le stock entier existant actuellement dans le magasin de la rue des Magasins No 16, près la rue du Canal, consistant en un grand assortiment de porcelaine anglaise et française, coutellerie, verrerie &c. &c. se composant de:
Services de porcelaine, dîner, thé, café et dessert, objets de toilette, &c. verres riches taillés, carafes, verres à vin et à champagne, à limonade, à liqueurs, à vin du Rhin, salières, lampes de nuit et autres, cuvettes, pots à eau, &c.
Pour le commerce de la campagne—Services complets bleus, bruns, rouge et vert, objets de toilette, cuvettes et crémiers, cuillères, services de porcelaine à bon prix, verrerie unie et coulée.
Aussi
Un bel assortiment de coutellerie de table d'argent allemand et métal anglais, théières, cafetières, &c.
Aussi: potiches consistant en cruches, pots, &c.
Conditions comptant
Les marchandises pour la campagne seront emballées.
26 mars

PAR F. E. TRICOU & S. GUINAULT.
Succession de Victor Pinard.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 16 mars 1842 il sera vendu le mercredi, 6 avril 1842 à 10 heures du matin, dans le magasin situé rue Toulouse, No. 49 entre Royale et Chartres, près de la Banque des Citoyens, les marchandises suivantes appartenant à la succession de Victor Pinard:
Consistant en broderies, fournitures et ombrelles.
Conditions comptant. 23 mars—10, 2 et 6 av.

VENTE DE MEUBLES.
Vente No. 2.
PAR JOS A BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 29 du courant, à 10 1/2 heures, au No. 56, rue Bienville.
Le balance du stock de meubles de valeur pour clore une société, consistant en tables rondes, guéridons et autres, beaux bois de lit acajou, glaces, sofas, ottomanes, &c. fauteuils, bureaux, secrétaires, tabourets de pianos, lavabos à la dernière mode, chandeliers, réfrigérateurs, berceaux, lits et chaises cannées, [illegible] Le tout sera vendu sans réserve, à cause de départ.
Conditions—Comptant.
Les marchandises destinées à la campagne seront emballées et expédiées en bon ordre.
26 mars

PAR J. A. BEARD.
Vente de chevaux, voitures, bestiaux, &c.
Aux Ecuries de [illegible] rue St. Charles, les mercredis et samedis à 11 heures A. M. Les animaux devant être amenés la veille de la vente au soir.
Le livre d'entrées est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp.